

DOSSIER THÉMATIQUE

LES CO-VICTIMES

PROPOS INTRODUCTIFS

A l'**inirr**, nous observons régulièrement la relation particulière qui lie des personnes victimes dans un même contexte, a fortiori d'un même auteur, avec toutes les émotions que cela suscite : ne plus se sentir isolé·e, avoir le sentiment de trouver la seule personne qui peut nous comprendre,

mais aussi parfois la culpabilité de ne pas avoir parlé et se sentir responsable des violences subies par d'autres.

Ce dossier thématique se propose d'analyser ces liens complexes et uniques.

LES CO-VICTIMES : ANATOMIE D'UN LIEN PARTICULIER

PAR MATHILDE HAENEL, EN STAGE À L'INIRR

En 2024, la journaliste Alizée Vincent publie une enquête décrivant, au travers de conversations, la nature du lien qui unit des personnes co-victimes d'un même agresseur. Elle les nomme « les sœurs de plainte »[1].

Avec une sincérité et une délicatesse touchantes, l'autrice met en lumière les émotions et réflexions à l'œuvre dans la rencontre avec d'autres personnes victimes. Elle raconte la singularité de cette relation qui peut faire basculer le cours de la justice et émerger les prémices d'une reconstruction. Entre souffrance, apaisement, culpabilité et joie d'être

enfin compris·e se dessine un lien unique, bouleversant pour toujours les vies qu'il joint, ainsi que la perception par la société des violences sexuelles.

La journaliste montre comment cette relation, qui de l'extérieur pourrait sembler étrange ou inappropriée, peut générer de l'apaisement, « un horizon de réparation »[2]. L'une des femmes victimes citées dans le livre, parle d'ailleurs « d'un sentiment de réparation et de reconnaissance » quand elle est appelée pour témoigner dans le cadre de l'enquête de sa co-victime :

« Le mot reconnaissance me semble être l'un des plus importants pour parler des sœurs de plainte. C'est une co-naissance. Elle nous donne accès à une nouvelle vie, commencée à deux, et à une forme de connaissance. On comprend mieux ce qui nous est arrivé. On en connaît un peu plus le sens. Et puis, dans les yeux de l'autre comme dans ceux de la société, on se sent reconnue. Mises à nues (co-nues ?) un peu aussi, car enfin vues. Reconnaissance est l'un des mots de base de notre dictionnaire partagé »[3]

Alizée Vincent relève que face à la découverte d'une co-victime, certaines phrases reviennent toujours, comme : « J'ai compris que je n'étais pas fou » et « Même si ma famille me soutient, parler à une covictime, ce n'est pas pareil ». Ainsi, il apparaît que découvrir une co-victime du même agresseur permet d'abord de s'affirmer, de se

sentir légitime dans son récit et de se croire. Le fait que quelqu'un ait vécu la même chose que soi, par la même personne, et éventuellement avec le même mode opératoire, pousse la personne victime à se dire qu'elle n'est pas « une menteuse envers elle-même »[4]. À côté de cette confiance retrouvée en sa propre histoire, cette découverte

[1] Alizée Vincent, Sœurs de plainte, une enquête intime sur les liens entre co-victimes, Stock, 2024.

[2] Page 19. - [3] Page 105. - [4] Page 41.

fait aussi émerger une relation entre les co-victimes, qu'Alizée Vincent caractérise de lien sorore. Si « **le lien qui naît est toujours tissé d'horreur** », il peut en même temps s'avérer réparateur en ce qu'il favorise le sentiment d'être compris et entendu, dans une intimité et une amplitude uniques.

LES CO-VICTIMES À L'INIRR

1 QUESTION À JEAN-FRANÇOIS BADIN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE L'INIRR

Observez-vous une attente spécifique des personnes victimes vis-à-vis d'autres potentielles victimes du même auteur ?

Ce que nous observons c'est que bien souvent, dès le premier contact avec l'instance, les personnes formulent le souhait de savoir si d'autres personnes se sont signalées et témoignent de leur désir de les

1 QUESTION À MYRIAM, RÉFÉRENTE À L'INIRR

Comment gérez-vous les différentes conséquences que peuvent avoir le fait de dire à une personne qu'il y a d'autres victimes, ou au contraire, qu'il n'y en a pas ?

C'est une vraie question dont il faut anticiper la difficulté. Difficile de savoir à l'avance ce que cette connaissance va susciter. Il y a les personnes qui expriment le souhait de savoir s'il y a eu d'autres victimes et qui sont finalement fortement fragilisées quand on le leur confirme parce que cela (ré)active un sentiment de culpabilité : « Si j'avais parlé je l'aurais peut-être protégé·e », mais vient parfois aussi, la réassurance sur son propre récit : « Je n'ai pas rêvé, je ne suis plus seul·e, on peut me croire, ma demande est légitime, quelqu'un d'autre sait ce que j'ai enduré... ». Cela développe parfois un sentiment de famille d'appartenance qui peut motiver l'implication dans un collectif, l'entraide... Car bien sûr, apprendre que d'autres personnes sont concernées peut aussi libérer d'un poids, les rencontres qui s'ensuivent donnent parfois naissance à des histoires d'amitié uniques dont nous avons été témoins.

Parfois, quand l'agresseur a construit son lien pervers sur l'attachement privilégié, l'enfant devenu

Le besoin de connaître ses co-victimes, également exprimé par les personnes accompagnées par l'inirr, vient répondre à une quête de légitimation, de partage et de compréhension au-delà du dicible. Comme le dit une victime citée par l'autrice, « **cette relation singulière c'est peut-être la seule manière de faire pousser des fleurs sur de la merde.** »[5]

rencontrer. Cela constitue parfois leur principale motivation pour entrer dans la démarche ce qui montre bien que la question de la réponse à apporter aux victimes de violences sexuelles ne peut pas se penser sans y intégrer une dimension collective, rattacher les récits individuels dans une histoire plus grande.

adulte peut voir ressurgir un sentiment de trahison de ce lien, mêlé parfois à un sentiment de honte. Ceux-ci peuvent être apaisés par l'accompagnement, car c'est en effet une réaction "normale" pour un enfant de s'attacher à quelqu'un qui s'intéresse à lui, même dans une situation violente. Le psycho-traumatisme, souvent, arrête le temps, et le, la référent·e permet de remettre de la temporalité : c'est l'enfant qui peut se sentir trahi, l'adulte, lui, transformera ce sentiment en raisonnement, engendrant parfois de la colère, mais les connexions cérébrales se (re) créent et la reconnaissance peut rendre ce cheminement plus doux. Il y a aussi le cas de figure où l'on apprend qu'aucune autre personne ne s'est signalée ce qui peut renforcer l'idée chez la personne que c'est de sa faute, que le problème vient d'elle, puisque les autres n'ont pas été agressées. Le rôle du référent est important à ce niveau : se sentir cru·e, estimable, par l'accueil d'une déception naturelle possible, et la mise en lien des impacts qui seront expliqués, le regard affiné du collègue, la lettre de reconnaissance reçue jouent un rôle prépondérant dans l'apaisement de cette culpabilité injustement inversée.

Qu'il y ait ou pas d'autres personnes victimes, l'enfant (nié) n'est jamais responsable, la faute et la culpabilité ne sont jamais de son côté !

Son histoire singulière s'inscrit dans un système où chacun·e peut, doit se sentir concerné. Et si faute il y a, c'est celle de n'avoir pas mesuré le désarroi de l'enfant, son hésitation, et son emprisonnement, de

ET QUAND LES VICTIMES SONT DES HOMMES ?

Si Alizée Vincent évoque principalement dans son ouvrage les liens de sororité entre femmes co-victimes, elle n'omet pas la question de la relation entre « frères de plainte » [6]. Le fond de ce lien est similaire à celui partagé par les femmes en ce qu'il permet, de la même façon, une légitimation et une compréhension singulière. Toutefois, on peut remarquer que celui-ci s'avère parfois plus compliqué, pour des raisons moins évidentes qu'elles ne semblent paraître. Ainsi, ce n'est pas tant la différence de socialisation, les injonctions à la virilité ou la pudeur qui se jouent, mais deux craintes particulières, notamment dans le cadre

ne pas avoir alerté. La responsabilité revient aux adultes et pas à l'enfant. D'autre part, qu'il n'y ait pas d'autres personnes victimes signalées, ne signifie pas qu'il y n'y en ait pas ...qu'on se le dise... soyons toutes vigilantes, et soyons réceptives à la médiatisation sur ce sujet !

des violences sexuelles commises dans l'Église. Alizée Vincent identifie à la fois la peur de l'homophobie qui peut empêcher de s'allier, et la crainte d'être stigmatisé comme agresseur potentiel, soit « la peur qu'on dise de soi qu'on a pu reproduire ». On peut y ajouter le corollaire : la peur de se confier à quelqu'un qui serait devenu agresseur.

Malgré ces obstacles, une fois la parole libérée et la confiance donnée, le lien entre hommes co-victimes a tout d'une relation fraternelle, unie par la souffrance mais aussi le soulagement, la beauté, et même la joie de n'être enfin plus seul.

LE POINT DE VUE PSY : LA CULPABILITÉ QUE GÉNÈRE L'EXISTENCE D'AUTRES VICTIMES

MAEVA ET CHRISTOPHE , RÉFÉRENT.E.S

Comment comprendre que certaines personnes victimes ressentent une culpabilité de ne pas avoir parlé, en particulier lorsqu'elles découvrent que d'autres ont été agressées après elles par le même auteur ?

La culpabilité est un sentiment fréquemment éprouvé par les personnes victimes de violences sexuelles. En psychologie, on parle souvent d'une culpabilité « sans objet » : elle ne correspond pas à une faute réelle mais peut traduire une tentative – souvent inconsciente – de mettre du sens sur l'insensé, de chercher à comprendre l'horreur. Par ailleurs, lors des violences, l'enfant est plongé dans une impuissance totale. Cette absence radicale de capacité d'agir génère un besoin d'action qui ne peut s'exprimer au moment des faits. Après coup, ce besoin de reprendre du pouvoir se réactive de façon dysfonctionnelle par le biais de la culpabilité : culpabiliser devient une façon d'exercer un pouvoir a posteriori sur une situation où l'on n'en avait aucun.

Cette culpabilité persiste, même lorsque la personne sait qu'au moment des faits, elle n'était qu'un enfant, et qu'elle ne pouvait tout simplement pas parler. Il est fréquent d'observer cette ambivalence : à la fois la conscience du « je ne pouvais pas » et le poids du « j'aurais dû ». Cette tension peut se raviver avec violence lorsque l'on apprend que d'autres enfants ont été victimes du même agresseur après soi.

En quoi l'inirr peut-elle contribuer à déconstruire progressivement cette culpabilité ?

Se libérer de ce sentiment demande souvent un long cheminement personnel. L'inirr tente de participer à ce processus en proposant un accompagnement respectueux et sans jugement. Au fil des entretiens, les référents offrent un espace d'écoute où il est possible de parler de cette culpabilité, parfois pour la première fois. Ils accueillent la parole de manière inconditionnelle, sans jugement, avec bienveillance.

Avec le temps, certaines personnes parviennent à mettre en lumière les éléments – personnels, familiaux ou sociétaux – qui ont pu nourrir ce sentiment : le silence imposé, les symptômes psychotraumatiques, la peur, le poids de l’institution, la solitude, etc.

L’objectif n’est pas de nier cette culpabilité, mais d’aider à reconnaître qu’elle est injuste, qu’elle ne devrait pas peser sur la victime.

C’est apprendre à se dire : « J’ai fait ce que je pouvais, avec les moyens que j’avais, à l’âge que j’avais. »

Enfin, la démarche de reconnaissance menée par l’inirr, par sa réponse officielle et symbolique, permet d’asseoir le statut de victime. Cela constitue une étape importante pour alléger ce fardeau intérieur et amorcer, lorsque c’est possible, un processus de réparation.

« En écrivant sur les sœurs de plainte, j’ai vu, j’ai senti quelque chose. Leur union – lorsqu’elle est possible – forge la puissance qu’il manque aux juristes, aux tribunaux, aux médias. Urgence de le raconter. De dire : c’est là qu’existe un horizon de réparation ».

Alizée Vincent, *Sœurs de plainte, une enquête intime sur les liens entre co-victimes*, Stock, 2024.

Grâce au Collectif *Les Voix Libérées* cette lettre est disponible gratuitement en version podcast.

Directrice de la publication : Marie Derain de Vaucresson

Ont contribué à ce numéro : Corinne Baque, Christophe Chabloz, Marie Derain de Vaucresson, Maeva Dubois, Myriam Dubois, Lola Favre et Mathilde Haenel.

© 2025 – inirr

Toute utilisation et reproduction interdite sans l’autorisation de l’inirr. – Tous droits réservés.